

Les mottes castrales en région bruxelloise

Britt CLAES¹ et Marc MEGANCK²

Les mottes castrales n'avaient, jusqu'ici, jamais fait l'objet ni d'un inventaire ni d'une étude spécifiques en région bruxelloise, contrairement à la Flandre³ et la Wallonie⁴. Pour le présent article, les sites déjà connus et cartographiés ont été réexaminés, tandis qu'une prospection a permis d'identifier trois nouveaux sites auxquels pourraient être liés certains vestiges observables sur le terrain⁵.

Les pages qui suivent décrivent des sites identifiés à l'intérieur des limites administratives de la Région de Bruxelles-Capitale, à l'exception du centre-ville (*Pentagone*). Mais – nous le verrons – le phénomène des mottes castrales ne se comprend qu'à l'échelon plus large de l'ancien duché Brabant⁶.

Contexte et chronologie

Si quelques sites sont datés de la seconde moitié du XI^e siècle (Diest⁷, Grimbergen⁸ et probablement Sint-Brixius-Rode)⁹, c'est surtout à partir du début du XII^e siècle que l'on note une construction à grande échelle des mottes castrales dans le duché de Brabant. Formé en 1106¹⁰, ce dernier est alors en pleine expansion territoriale. Les ducs doivent protéger leurs frontières et empêcher les prétentions des seigneurs locaux qui fortifient eux aussi leurs terres. Pour les uns, comme pour les autres, la motte castrale – dont la construction est rapide et nécessite peu d'hommes et de moyens – constitue l'ouvrage fortifié idéal. Les études et les fouilles archéologiques menées en Brabant flamand montrent que l'apparition de mottes autour de Bruxelles s'inscrit très clairement dans ce contexte¹¹.

Le déclin de la motte castrale est relativement tardif en Brabant. Il s'amorce à partir du XIII^e siècle, époque à laquelle la haute noblesse opte pour de nouveaux modèles castraux, tels que donjons ou *aula* résidentiels ceinturés de douves¹². La petite noblesse poursuit quant à elle la construction de résidences sur motte qui, morphologiquement, se situent entre la motte castrale *stricto sensu* et les sites fossoyés¹³.

Les données archéologiques et la documentation historique nous renseignent bien sur le phénomène des mottes castrales en Brabant flamand et Wallon. Il manquait cependant un inventaire pour la Région de Bruxelles-Capitale. Au cours de nos recherches, 6 sites ont été identifiés (Fig. 1) : Evere (*de Motte ?*), Anderlecht (*De Mot*), Jette (*Motteken-La Folie*), Schaerbeek (*Borcht*), Haren (*Dobbelenberg*) et Jette (*Château de Meuzeghem*).

Méthodologie

Aucun des sites répertoriés dans cet article n'a encore été fouillé. En l'absence de données archéologiques, ce sont principalement l'analyse des documents cartographiques (notamment le cadastre), ainsi qu'une relecture des sources historiques couplée à la recension d'une série de toponymes qui ont permis de localiser les mottes castrales. Pour chacun des sites, la démarche a été complétée par une prospection sur le terrain.

Critères nécessaires pour l'identification d'une motte¹⁴

Les critères morphologiques :

- La présence d'une haute-cour, c'est-à-dire d'une élévation de terre. Arasée, cette dernière est souvent identifiable grâce au cadastre ancien où apparaissent clairement sinon les pourtours circulaires de la motte disparue, du moins ceux des fossés qui l'entouraient.
- La présence d'une basse-cour.
- La cohérence morphologique entre la haute-cour et la basse-cour. Ces deux parties sont entourées de fossés parfois doublés d'un rempart.
- L'implantation de la motte dans un fond de vallée et à proximité d'une voie de communication importante.

Les critères historiques :

- La chronologie. L'apogée de la construction des mottes dans le duché de Brabant, nous l'avons vu, se situe entre le début du XII^e siècle et le début du XIII^e siècle. Après cette période, la motte est remplacée par d'autres formes de fortifications.
- Le contexte particulier de la féodalité. Les mottes castrales sont érigées aussi bien à l'initiative de la haute noblesse (ducs de Brabant) que de la basse noblesse (seigneurs locaux).

Inventaire

Les critères que nous avons retenus ont permis de répertorier 6 sites. Sur trois d'entre eux s'observent des vestiges significatifs (levées de terre et fossés) que seule une fouille archéologique pourra définitivement rattacher à une motte castrale.

1. Evere (*de Motte* ?)

Une imposante élévation de terre, plantée d'arbres, s'observe dans le parc du Doolegt, à Evere¹⁵. Appuyée contre un talus artificiel créé lors du percement de la rue Stroobants au début des années 1970, elle fait un diamètre de quelque 30 m au sommet et est haute d'environ 6 à 7 m (Fig. 2). À sa base, on remarque une légère dépression encore alimentée en eau par un petit ruisseau se jetant dans le Kerkebeek (ou Vloedgroebbe), modeste affluent de la Senne. L'origine de la butte n'est pas connue avec précision. Une forme légèrement ovoïde est cadastrée à cet emplacement dès 1837 (Fig. 3)¹⁶.

L'étude des archives cadastrales montre que cette élévation a toujours été située à l'intérieur du périmètre de l'ancien château d'Evere, jusqu'au démantèlement de la propriété au début des années 1950¹⁷. Au XVII^e siècle, une partie du château, appelée *de Motte*, était

donné en location¹⁸. On ne peut cependant guère situer cette « motte » avec plus de précision, ni affirmer qu'il s'agit de l'élévation de terre qui nous occupe. Vers la rue de la Marne (sud), on remarque un léger rehaussement de terrain qui pourrait correspondre à la basse-cour¹⁹. Notons enfin que le site est voisin de l'ancienne *Vroonhof* (rue du Bon Pasteur). Mentionnée pour la première fois en 1440, cette ferme a appartenu aux seigneurs d'Evere, mais elle ne fut jamais comprise dans le périmètre du château²⁰.

L'ensemble des critères définis plus haut est réuni : la présence d'une élévation de terre (haute-cour) établie dans un fond de vallée (Kerkebeek), probablement complétée d'une basse-cour à laquelle a pu succéder la *Vroonhof* ; l'implantation dans le périmètre de l'ancien château d'Evere dont une partie est qualifiée de *Motte* au XVII^e siècle ; la proximité d'un axe de communication important (ancienne *route de Cologne*).

Reste posée la question de l'initiative de la construction d'une motte à cet endroit. Au départ, Evere relève directement des ducs de Brabant ; les premiers seigneurs locaux n'apparaissent, en effet, qu'en 1298 en la personne d'Henri de Boutersem²¹. Dans ces conditions, un tel ouvrage fortifié n'aurait-il pas été érigé à l'initiative ducale ?

2. Anderlecht (*De Mot*)

La motte castrale d'Anderlecht était située au niveau de l'îlot délimité par les rues d'Érasme, du Serment, E. Delcourt et du Broeck, à proximité immédiate du noyau villageois, au nord de la collégiale des Saint-Pierre-et-Guidon²². Le site apparaît clairement sur les plans cadastraux du XIX^e siècle. La belle structure ronde est entourée de fossés alimentés en eau par le Broeck, petit affluent de la Senne (Fig. 4)²³. La basse-cour se situait vraisemblablement vers la collégiale. Un *terminus ante quem* peut être avancé grâce à la première mention de la villa d'Anderlecht (1057) et à la datation de la crypte de l'église Saint-Pierre (deuxième moitié du XI^e siècle)²⁴. Cette motte constitue, de toute évidence, l'établissement initial des premiers seigneurs d'Anderlecht²⁵.

Dès le Moyen Âge, il n'est plus fait mention de la motte dans les textes. On ignore aussi à qui échoit plus tard cette partie de la seigneurie. Au XVIII^e siècle, une maison de plaisance est érigée dans la partie nord-ouest de la parcelle. Ce n'est que tardivement qu'apparaît un toponyme évocateur : en 1748, la demeure est qualifiée de *huys genaempt de Mot*²⁶. L'urbanisation du quartier a été entamée à la fin XIX^e siècle. Le percement de rues, le lotissement et la construction des différentes parcelles rendent peu lisible l'ancien site castral. Les derniers vestiges de la demeure qui lui a succédé disparurent en 1965²⁷. Seule la légère courbe de la rue d'Érasme évoque la forme arrondie de la motte disparue.

3. Jette (*Motteken–La Folie*)

Une maison de plaisance, appelée *Motteken* dès le début du XVIII^e siècle, était située à hauteur de l'avenue du Sacré-Cœur, près du square J. Lorge. Il semble qu'elle succédait à une motte castrale. Les sources d'archives ne nous éclairent pas sur les origines de ce bien qui appartenait à la confrérie Saint-Éloi au XIV^e siècle²⁸. Sa situation est des plus intéressantes. On notera particulièrement la proximité de l'ancienne l'église Saint-Pierre (au niveau de l'actuelle place Communale), du moulin seigneurial de Jette et de la ferme adjacente (*hof ter Biest*), mais aussi de l'ancienne voie de communication entre Bruxelles et Merchtem²⁹. Enfin, il n'est pas exclu qu'un étang proche du site, voire les douves elles-mêmes, corresponde(nt) au *Kerkervijver* où A. Sanderus situe une grosse tour qui, après avoir servi de prison, fut

démolie à la fin du XV^e siècle³⁰. L'ensemble de ces données pourrait conduire à l'identification de ce site avec l'un des premiers établissements seigneuriaux Jette.

Au XIX^e siècle, la parcelle, de forme trapézoïdale, est entourée par des fossés de toutes parts ; une demeure occupe la partie est³¹. Dénommée *La Folie*, cette dernière fut détruite en 1925 en vue de la création de l'avenue du Sacré-Cœur et du parc de la Jeunesse³². Sur le terrain, à l'angle du square J. Lorge et de l'avenue du Sacré-Cœur, accolée au talus de cette dernière, s'observe une élévation de terre de forme légèrement arrondie, haute de 3 à 4 m et d'un diamètre de quelque 25 m au sommet. Elle est établie dans la vallée du Molenbeek – désormais canalisé et voûté – à l'entrée du parc Roi Baudouin³³. L'analyse du cadastre et la confrontation de ce dernier avec les cartes et plans anciens permettent de situer ladite élévation à l'emplacement de la maison de plaisance.

4. Schaerbeek (*Borcht*)

L'ensemble connu sous le nom de *Borcht* à Schaerbeek, était situé à hauteur de l'actuelle avenue L. Bertrand, entre les rues Josaphat, J. Brand, Kessels et Herman³⁴. Les données dont on dispose confirment qu'il a pu s'agir d'une motte castrale à l'origine. Sur les plans cadastraux, on observe une forme binaire en plein centre du noyau villageois³⁵. L'emplacement de la haute-cour, proche du Maelbeek, était encore suggéré par le tracé des rues au XIX^e siècle. La basse-cour se situait quant à elle au niveau de l'ancienne église Saint-Servais (aujourd'hui démolie), sanctuaire qui a pu succéder à la chapelle castrale (Fig. 5).

L'ensemble fut vraisemblablement érigé et occupé par les premiers seigneurs de Schaerbeek³⁶. Ces derniers apparaissent dans les sources dès la première moitié du XII^e siècle (Erwinus de *Scarenbeca*, 1138)³⁷. Il faut pourtant attendre le début du XIV^e siècle pour trouver une mention du site ; l'emplacement de l'ancien château à motte (*Borcht*) appartient alors à Henri l'Orfèvre et à sa fille Béatrix³⁸. En 1347, lorsque le bien est vendu à Gisbert de Monte, il est décrit comme tel : *locum dictum de Borchtstad, cum domistadio, domibus, pomeriis, aquis, fossatis, struturis et aliis pertinentiis*³⁹. Les archives taisent ensuite le nom du *Borcht* dont seuls les cartes et plans anciens permettent encore de deviner l'emplacement⁴⁰.

Le site a été profondément modifié à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, lors du réaménagement du centre de Schaerbeek, d'abord par le voûtement du Maelbeek (1863-1865), puis lors de la création de l'avenue L. Bertrand (1905). Le réseau de voirie a été entièrement renouvelé ; le niveau ancien s'observe encore à hauteur du presbytère (37 avenue L. Bertrand)⁴¹.

5. Haren (*Dobbelenberg*)

Culminant à 21 m, le *Dobbelenberg* est situé au nord du village de Haren et isolé de ce dernier. Le toponyme couvre une très large zone comprise entre le site du château de Haren (aujourd'hui disparu) et le Hollebeek, l'ancien lit de la Woluwe⁴². Le site est bordé par la rue du Dobbelenberg au nord, la rue Pré-aux-Oies à l'ouest, la rue d'Hannetaire au sud et la rue de Verdun à l'est⁴³. La première mention du toponyme remonte à 1241 : Jacques de Haren, chanoine d'Anderlecht, fait don à l'abbaye d'Affligem d'un bonnier de terre arable situé *in parochia de Haren in loco qui dicitur Dughelberghe*⁴⁴.

Certains auteurs avancent que le *Dobbelenberg* n'est pas une formation naturelle mais bien le résultat d'un aménagement artificiel remontant au Moyen Âge⁴⁵. D'autres y voient en revanche une colline naturelle⁴⁶. Cette dernière hypothèse n'exclue pas la possibilité d'une motte castrale au sommet du *Dobbelenberg*. On pourrait en effet se trouver en présence d'un relief naturel aménagé.

Le sommet est la partie la plus intéressante⁴⁷. Le terrain est aujourd'hui une prairie destinée aux chevaux. Du côté de la rue Pré-aux-Oies, on remarque, entre les cotes altimétriques 18 et 21, les traces ce qui pourrait être des restes de fossés. C'est probablement là qu'il faut rechercher la haute-cour. Quant à la basse-cour, difficilement identifiable sur le terrain, elle pourrait correspondre à une ou plusieurs des parcelles organisées de manière concentrique autour du sommet⁴⁸.

Si une motte castrale a pu être érigée au *Dobbelenberg* en raison sa situation stratégique au croisement de la *route de Cologne* et de l'ancien parcours de la Woluwe, demeure en suspens la question des initiateurs. Les archives restent muettes. Il est question d'une lignée de Haren, proche de l'entourage ducal, mais qui paraît avoir quitté le village dès le XIII^e siècle pour Zaventem et Diegem⁴⁹. Il semble que le village fut très tôt sous la coupe des ducs de Brabant. Ces derniers ne furent-ils pas les instigateurs de la construction d'une motte castrale à cet endroit ? On ne peut l'affirmer. Mais les textes nous montrent que les ducs étaient particulièrement attachés à la confluence de la Woluwe et de la Senne, comme en témoigne encore leur tentative avortée, vers 1228, de déplacer là le siège de l'abbaye de Grimbergen⁵⁰.

6. Jette (*Château de Meuzeghem*)

Situé autrefois à hauteur de la rue A. Baeck, le château de *Meuzeghem* avait vraisemblablement succédé à une motte castrale⁵¹. Les fossés entourant le bien sont visibles sur la carte de la paroisse de Jette-Ganshoren dressée en 1640, mais pas les bâtiments⁵². L'implantation est rendue avec plus de précision sur la carte de Ferraris (1771-1778) de même que sur les plans cadastraux du XIX^e siècle. Une grande pièce de terre de forme trapézoïdale, vierge de construction, est entourée de fossés inondés. À l'extrémité sud-est, on trouve quelques bâtiments organisé en carré, probable état tardif de l'ancienne basse-cour⁵³.

Il pourrait s'agir de l'habitat seigneurial primitif du domaine de Jette dont les premiers représentant furent les Wolvertem au XI^e siècle⁵⁴. En 1605, le site est décrit de la sorte : *une maison de pierre avec une motte entourée de fossé inondé et plantée de haies et d'arbres fruitiers*⁵⁵. Lorsque la seigneurie de *Meuzeghem* est intégrée à celle de Rivieren en 1651, le bien consiste toujours en : *la ferme de Moeseghem à Jette-Saint-Pierre avec maison, basse-cour, motte, verger, prairie, grange et écurie*⁵⁶. À partir du XVIII^e siècle, la propriété est aménagée en demeure de plaisance. L'ensemble disparut avec l'implantation du chemin de fer de Bruxelles à Aalst au milieu du XIX^e siècle et le percement de la rue A. Baeck ; l'urbanisation du quartier a gommé les dernières traces du site castral⁵⁷.

Une identification délicate

Certains sites ne remplissent pas l'ensemble des critères que nous avons retenus. Il est dès lors souvent délicat de trancher en faveur d'une motte castrale ou d'un site fossoyé plus tardif, surtout lorsque l'on considère la cartographie ancienne (XVI^e-XIX^e s.), où les châteaux et autres demeures de plaisance entourés de fossés abondent aux environs de Bruxelles.

1. Le cas de Molenbeek-Saint-Jean (*De Motte*)

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, une demeure de plaisance appelée *De Motte* était située au nord-ouest de l'église Saint-Jean-Baptiste, au niveau de l'îlot formé par les rues Doyen Fierens, A. Lavallée, du Chœur et de Ribaucourt⁵⁸. On ne connaît pas les origines de ce bien qui est représenté pour la première fois sur la *Carte de Bruxelles et de ses environs* de J. van Deventer (ca 1550)⁵⁹. Établi dans un méandre du Molenbeek, l'ensemble se composait d'un bâtiment entouré de fossés inondés⁶⁰. L'appellation *De Motte* semble tardive (XIX^e s. ?)⁶¹. Vers 1850, la demeure servit de cadre à une auberge appelée *Sainte-Hélène*. Elle fut finalement détruite en 1863 pour permettre le percement de la rue de Ribaucourt⁶². Mis à part le toponyme tardif, l'implantation dans une zone humide proche de l'église Saint-Jean-Baptiste et la présence de fossés, les éléments probants manquent pour affirmer que la maison de plaisance succéda à une motte castrale. Le cadastre montre bien une parcelle entourée d'eau mais la forme de cette dernière n'est pas caractéristique ; par ailleurs, on ne trouve aucune trace d'une quelconque basse-cour⁶³.

2. Une ligne de défense à l'ouest de Bruxelles ?

Selon certains auteurs, une ligne de défense sensée protéger l'ouest de Bruxelles a existé sur la rive gauche de la Senne, entre Ganshoren et Laeken. Bien que l'on manque d'information à ce sujet, d'aucuns pensent que ce chapelet de fortifications – *Rivieren* (Ganshoren), *Meuzeghem* et *Motteken-La Folie* (Jette), *Ter-Plast*, *Coensborg*, *Drootbeek* et *Sandberg* (Laeken) – fut établi soit dans le contexte de la Guerre de Grimbergen (1142-ca1159)⁶⁴, soit pour contenir les aspirations territoriales de Philippe Auguste (1180-1223) et de la Flandre⁶⁵. Relevant initialement du duché de Brabant, ces tours étaient le centre de petits fiefs. Lorsque leur rôle militaire prit fin, ces biens furent transformés en sites résidentiels⁶⁶. Certains de ces sites, nous l'avons vu, sont assimilables à des mottes castrales (*Meuzeghem* et *Motteken-La-Folie* à Jette). Qu'en est-il des autres ? Dans l'état actuel de nos recherches, nous ne pouvons nous prononcer. Prenons l'exemple du château de *Rivieren*⁶⁷. Mentionné pour la première fois en 1151, le bien n'était au départ qu'un donjon, auquel des bâtiments se sont greffés au fil des siècles⁶⁸. La date exacte de la construction de cette tour n'est pas connue avec précision, mais on peut vraisemblablement la situer au XII^e ou au XIII^e siècle⁶⁹. Succédait-elle à une tour en bois sur motte ?⁷⁰ On ne peut l'affirmer, bien que les plans cadastraux nous montrent un château entouré de fossés mis en eau, précédé d'une basse-cour⁷¹.

La toponymie

À partir du XVIII^e siècle, on note une multiplication dans les archives et sur les cartes du toponyme *Motte* et de ses variantes (*Mot*, *Motteken*...). Si, dans quelques cas, il renvoie effectivement à une ancienne motte castrale médiévale, il est le plus souvent associé à une demeure de plaisance ou à une ferme tardive(s). Ces dénominations ne feraient que décrire des propriétés s'entourant de fossés mis en eau, à l'imitation de ce qui se faisait au Moyen Âge. Les exemples sont nombreux :

Au XVIII^e siècle, le toponyme *de Motte* est associé à une ferme (dite aussi *den Pelliart*) qui se situait à proximité de l'abbaye de Forest, à hauteur de l'actuelle rue Saint-Denis⁷². Sur une carte des biens de l'hôpital Saint-Jean à Woluwe-Saint-Pierre (ca 1712), figure un bois appelé *Het Motteken*, localisable au niveau de l'actuelle rue du

Bemel⁷³. Certains plans des XVII^e et XVIII^e siècles indiquent l'emplacement, à Schaerbeek, d'une demeure entourée de fossés appelée *De Motte* ; elle était située sur la rive droite du Maelbeek, près de l'actuelle place de Houffalize⁷⁴. À Molenbeek-Saint-Jean, le toponyme *Motvijver* (mentionné à partir de ca 1750) est quant à lui lié à la maison de plaisance *Parijs*, à hauteur de la rue du Paruck⁷⁵.

Enfin, de manière récurrente, il est question de « mottes » dans les descriptions des maisons de plaisance. Les exemples abondent autour de Bruxelles. Pourtant, il est souvent difficile de faire la part des choses et de savoir avec précision ce que recouvre exactement le terme, s'il renvoie à une ancienne élévation d'origine médiévale ou à une parcelle entourée de fossés inondés. C'est le cas à Evere ; les descriptions d'un bien situé à hauteur de la rue Carli évoquent régulièrement une « motte »⁷⁶. En 1633, on trouve la mention suivante : « *een motte met steenen huys* » ; cette « motte » est encore signalée en 1691 : « *seker huijs van plaisantie gemaect van witte steen (...) rontsomme int' waeter mette Motte (...)* »⁷⁷.

Conclusions

Dans l'état actuel de nos recherches, nous avons pu répertorier 6 sites qui correspondent vraisemblablement à d'anciennes mottes castrales. Dans trois cas, l'enquête sur le terrain a permis de montrer qu'il subsistait quelques vestiges que seule l'archéologie pourra définitivement identifier : élévations de terre (Evere et Jette) et fossés (Haren).

Les sites sont concentrés à l'ouest et au nord du *Pentagone*, d'Anderlecht à Haren. Dans la plupart des cas (Anderlecht, Schaerbeek, Jette et Evere), elles sont situées au cœur ou à proximité immédiate du noyau villageois et de l'église paroissiale, ce qui laisse penser qu'elles ont pu participer à la fixation des peuplements de ces localités. Aussi, elles occupent des fonds de vallées arrosés par des affluents de la Senne (Broeck, Molenbeek, Kerkebeek, Maelbeek, Hollebeek).

Aucun de ces sites n'ayant encore fait l'objet de fouilles archéologiques, fournir une chronologie n'est pas chose aisée. Les données historiques dont on dispose permettent toutefois d'avancer la seconde moitié du XI^e siècle pour les certains d'entre eux (Anderlecht et peut-être *Motteken-La Folie* et *Meuzeghem* à Jette). Leur déclin semble bien amorcé au XIII^e siècle, à l'image du reste du Brabant. Seule l'une ou l'autre description tardive nous renseigne sur leur emplacement, à l'image du *Borch* de Schaerbeek qui, à la fin du XIV^e siècle, est décrit comme une simple pièce de terre entourée de fossés. Quant aux initiateurs de la construction de ces mottes, comme ailleurs dans le duché, il ressort qu'il a pu s'agir soit des ducs de Brabant (Evere et Haren ?) soit des seigneurs locaux (Anderlecht, Schaerbeek, Jette).

Enfin, nous ne pourrions conclure sans souligner combien la recherche des mottes castrales en région bruxelloise s'avère complexe, non seulement en raison du grand nombre de sites fossoyés ayant existé autour de Bruxelles, de la toponymie (souvent tardive), mais aussi de l'urbanisation des XIX^e et XIX^e siècles qui a profondément modifié le paysage urbain. Tant d'éléments qui laissent ce sujet on ne peut plus ouvert.

Bibliographie

- ACB : Archives du Cadastre du Brabant
ACPASB : Archives du CPAS de Bruxelles
AGR : Archives générales du Royaume
AERBC : Archives de l'État en région de Bruxelles-Capitale
DMS : Direction des Monuments et des Sites
MRBC : Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
MRAH : Musées royaux d'Art et d'Histoire
- ALEMAN M. , TOMASI N. & VAN HASSELT M.C. 1988-1989 : *La ferme de Cortenbach*, (Katholieke Universiteit Leuven, Centre for the conservation of historic towns and buildings), Leuven.
- BERKERS M., CLAES B., DE DECKER S. De MEULEMEESTER J. 2008 : Châteaux à motte des anciens Pays-Bas méridionaux : un état de la question après quinze ans de silence, *Château Gaillard. Études de castellologie médiévale*, 23, Caen, 30-31.
- BLANQUART P., CABUY Y. & DEMETER St. 1994 : *Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles. 5. Jette*, Bruxelles.
- BORREMANS R. 1973 : Fouilles de la motte "Senecaberg" à Grimbergen, *Château Gaillard. Études de castellologie médiévale*, VI, Caen, 23-26.
- CABUY Y., DEMETER St. & LEUXE Fr. 1994 : *Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles. 4. Forest*, Bruxelles.
- CABUY Y. & DEMETER St 1994 : *Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles. 8. Anderlecht*, Bruxelles.
- CALLEBAUT D. 1982 : De Tafelrondemotte op de Warande te Diest, in : *Varia IV, Archaeologia Belgica*, 250, 6-18.
- CLAES B. 2001-2002 : *Castrale mottes in Vlaams-Brabant. Inventaris & vergelijking*, Licentiaatverhandeling Archeologie, Universiteit Gent.
- CNOPS P. 1964 : Graven en grafzerken in en om de St-Vincentiuskerk te Evere, *Eigen Schoon en de Brabander*, XLVII, nr 1-2, 1-28.
- COSYN A. 1913 : Le château de Haeren, *Annales de la société archéologique de Bruxelles*, 27, 267-303.
- DE BOUGE J.-B. 1816 : *Plan topographique de la ville de Bruxelles et de ses faubourgs*, Bruxelles.
- DELIGNE Ch. 2003 : *Bruxelles et sa rivière. Genèse d'un territoire urbain (12^e-18^e siècle)* (coll. « Studies in European History », 1), Turnhout.
- DE MARNEFFE E. 1894-1901 : *Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem et des monastères qui en dépendaient*, Bruxelles.
- DE MEULEMEESTER J. 1994 : Le début du château : La motte castrale dans les Pays-Bas méridionaux, *Château Gaillard. Études de castellologie médiévale*, XVI, Caen, 121-128.
- DE MEULEMEESTER J. 1998 : Le château à motte comme chantier : quelques données et réflexions des anciens Pays-Bas méridionaux, *Château Gaillard. Études de castellologie médiévale*, XVIII, Caen, 37-45.
- DE MEULEMEESTER J. 2003 : Les châteaux à motte en Wallonie, *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n^{os} 45-46, 18-27.
- DE MEULEMEESTER J. & MATTHYS A. 2004 : Structures de basse-cour de quelques mottes castrales des anciens Pays-Bas méridionaux, *Château Gaillard. Études de castellologie médiévale*, XXI, Caen, 51-55.

- DE WAHA M. 1976 : La mise en exploitation du sol anderlechtois (XI^e-XIII^e siècles), *Cahiers Bruxellois*, XXI, 5-59.
- DE WAHA M. 1979 : *Recherche sur la vie rurale à Anderlecht au Moyen Âge*, Bruxelles.
- GUILLAUME A. & MEGANCK M. 2004 : *Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles. 14. Woluwe-Saint-Pierre*, Bruxelles.
- GUILLAUME A. & MEGANCK M. 2006 : *Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles. 16. Schaerbeek*, Bruxelles.
- GUILLAUME A. & MEGANCK M. 2007 : *Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles. 17. Molenbeek-Saint-Jean*, Bruxelles.
- GUILLAUME A. & MEGANCK M. 2008 : *Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles. 18. Evere*, Bruxelles.
- GUILLAUME A. & MEGANCK M. 2009 : *Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles. 20. Ganshoren*, Bruxelles.
- HANOSSET Y. & MARCHI C. 1995 : *L'avenue Louis Bertrand et le parc Josaphat* (coll. « Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire, n° 6), Bruxelles.
- JACOBS M. 1991 : Toponymie van Anderlecht, *Anderlechtensia*, 62, 20-31.
- JACOBS M. 1993 : *Anderlecht anno 1775*, Bruxelles.
- PUISSANT J., CHARRUADAS P., MAJERUS B., DESSOUROUX Ch. et VANDERMOTTEN Ch. 2008 : « Bruxelles », in : S. JAUMAIN (dir.), *La Région de Bruxelles-Capitale* (coll. Histoire et Patrimoine des communes de Belgique), Bruxelles, 53-125.
- SANDERUS A. 1726 : *Chorographia sacra Brabantia*, I, Den Haag.
- STEURS W. 2004 : Du comté de Louvain au duché de Brabant : Conquête et construction d'une principauté », in : VAN UYTVEN R. (dir.), *Histoire du Brabant du duché à nos jours*, Zwolle, 65-70.
- STROOBANT L. 1934-1935 : Les sires de Haeren, *Le Folklore brabançon*, 81-82, 137-232.
- VAN DEN HAUTE R. 1970 : Le fief de Meuseghem à Jette, *Comté de Jette*, 7^e année, 3-14.
- VAN DEN HAUTE R. 1980 : Jette. « La Motteken » alias « La Folie », *Comté de Jette*, 10^e année, 3-11.
- VAN DEN HAUTE R. 2005 : *Le château de Rivieren et ses occupants successifs*, Bruxelles.
- VAN DEN HAUTE R. & VAN BELLINGEN Fr. 1975 : *Jette et Ganshoren à travers les âges*, Bruxelles.
- VANDERMAELEN Ph. 1836a : *Atlas cadastral du Royaume de Belgique – Plan parcellaire de la commune d'Anderlecht avec les mutations jusqu'en 1836*, Bruxelles.
- VANDERMAELEN Ph. 1836b : *Atlas cadastral du Royaume de Belgique – Plan parcellaire de la commune de Jette-Ganshoren avec les mutations jusqu'en 1836*, Bruxelles.
- VANDERMAELEN Ph. 1836c : *Atlas cadastral du Royaume de Belgique – Plan parcellaire de la commune de Schaerbeek avec les mutations jusqu'en 1836*, Bruxelles.
- VANDERMAELEN Ph. 1836d : *Atlas cadastral du Royaume de Belgique – Plan parcellaire de la commune de Haren avec les mutations jusqu'en 1836*, Bruxelles.

VANDERMAELEN Ph. 1836^e : *Atlas cadastral du Royaume de Belgique – Plan parcellaire de la commune de Molenbeek-Saint-Jean avec les mutations jusqu'en 1836*, Bruxelles.

VANDERMAELEN Ph. 1837 : *Atlas cadastral du Royaume de Belgique – Plan parcellaire de la commune d'Evere avec les mutations jusqu'en 1837*, Bruxelles.

VERBESSELT J. 1964 : *Het parochiewezen in Brabant tot het einde van de 13de eeuw*, III, Tielt.

VERBESSELT J. 1981 : *Het parochiewezen in Brabant tot het einde van de 13e eeuw*, XIII, Tielt.

WAUTERS A. 1971 : *Histoire des environs de Bruxelles ou description historique des localités qui formaient autrefois l'ammunie de cette ville* (nouvelle édition du texte original de 1855), 1, Bruxelles,

WAUTERS A. 1972a : *Histoire des environs de Bruxelles ou description historique des localités qui formaient autrefois l'ammunie de cette ville* (nouvelle édition du texte original de 1855), 4, Bruxelles.

WAUTERS A. 1972b : *Histoire des environs de Bruxelles ou description historique des localités qui formaient autrefois l'ammunie de cette ville* (nouvelle édition du texte original de 1855), 5, Bruxelles.

WAUTERS A. 1973 : *Histoire des environs de Bruxelles ou description historique des localités qui formaient autrefois l'ammunie de cette ville* (nouvelle édition du texte original de 1855), 8A, Bruxelles.

¹ Archéologue, attachée aux Musées royaux d'Art et d'Histoire.

² Historien, attaché aux Musées royaux d'Art et d'Histoire, chargé de mission auprès de la Direction des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

³ Plusieurs sites ont été fouillés en Flandre (Beveren-Waas, Londerzeel...). Sur le Brabant flamand, voir : Claes 2001-2002. On trouvera une riche bibliographie dans : Berkens, Claes, De Decker & De Meulemeester 2008, 30-31.

⁴ Des fouilles archéologiques ont été menées en de nombreux endroits (Sugny, Braine-le-Château...). De Meulemeester, 2003, 18-27.

⁵ Le travail d'inventaire a été en grande partie réalisé au cours de l'élaboration de l'*Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles* qui, entre 1991 et 2009, a associé les Musées royaux d'Art et d'Histoire et la Direction des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale. L'inventaire a été affiné et complété par les auteurs pour la présente étude.

⁶ Cet article constitue une première vue d'ensemble sur le sujet.

⁷ Callebaut 1982, 18.

⁸ Borremans 1973, 23-26.

⁹ De Meulemeester 1994, 130.

¹⁰ Lorsque Godefroid I^{er} le Barbu, comte de Louvain, reçoit le titre de duc de Basse-Lotharingie. W. Steurs 2004, 65-70.

¹¹ L'exemple du château à motte de Grimbergen (dit *Senecaberg*) est évocateur. Pour lui faire face, les ducs de Brabant font construire une motte castrale à Vilvoorde au début du XII^e siècle (*Notelarenberg*). Borremans 1973, 23-26.

¹² Dans le comté de Flandre, le déclin est amorcé dès la seconde moitié du XII^e siècle.

¹³ De Meulemeester 1994, 127.

¹⁴ Pour des éléments de définitions, voir : De Meulemeester 1994, 121-130 ; De Meulemeester 1998, 37-45 ; De Meulemeester 2003, 18-27 ; De Meulemeester & Matthys 2004, 51-55.

¹⁵ Cadastre : Evere, 1^{re} division, section A, 4^e feuille, parcelle n^o 98¹³.

¹⁶ Vandermaelen 1837, section A, n^o 116.

¹⁷ Guillaume & Meganck 2008, 43-45.

¹⁸ Cnops 1964, 17-18.

¹⁹ Cadastre : Evere, 1^{re} division, section A, 4^e feuille, parcelle n^o 98^{b4}.

²⁰ Guillaume & Meganck 2008, 42-43.

²¹ Wauters 1973, 130.

²² Cadastre : Anderlecht, 1^{re} division, section A, 2^e feuille, série des n^{os} 751, 752 et 753.

²³ Vandermaelen 1836a, 1^{re} feuille, section A, n^{os} 754 (motte) et 752 (fossés).

²⁴ Cabuy & Demeter 1994, 109 ; de Waha 1976, 27.

²⁵ Sur les premiers seigneurs d'Anderlecht, voir : de Waha 1979.

²⁶ Jacobs 1991, 24.

- ²⁷ Jacobs 1993, 256.
- ²⁸ Van den Haute 1980, 3-11.
- ²⁹ Blanquart, Cabuy & Demeter 1994a, 75.
- ³⁰ Sanderus 1726, 388.
- ³¹ Vandermaelen 1836b, section B, n^{os} 192 (construction) 190 et 193 (terres) et 191 (fossés).
- ³² Blanquart, Cabuy & Demeter 1994a, 75.
- ³³ Cadastre : Jette, 1^{re} division, section B, 2^e feuille, n^o 173^f.
- ³⁴ Cadastre : Schaerbeek, 6^e division, section D, 3^e feuille, voirie (avenue L. Bertrand).
- ³⁵ Vandermaelen 1836c, 1^{re} feuille, n^{os} 270-282 (haute-cour) et 290-291 (basse-cour).
- ³⁶ Guillaume & Meganck 2006, 64-65.
- ³⁷ de Marneffe 1894-1901, 103-104 et 247.
- ³⁸ Wauters 1973, 110.
- ³⁹ Wauters 1973, 110.
- ⁴⁰ Verbesselt 1981, 353-365.
- ⁴¹ Hanosset & Marchi 1995, 14-21.
- ⁴² Avant d'être déviée vers Vilvoorde au Moyen Âge, la Woluwe se jetait dans la Senne au lieu dit *Wolumont* ou *Wolu-mond* (« embouchure de la Woluwe ») ; Wauters 1973, 159 ; Deligne 2003, 5.
- ⁴³ Cadastre : Bruxelles, 21^e division, section A, n^{os} 180^f, 180^t, 180^k, 180^g, 180ⁿ, 180^m, 180p, 180^s, 180^h (sommets).
- ⁴⁴ de Marneffe 1894-1901, 590-591. Le toponyme a évolué au fil des siècles (*Dongelenbergh*, *Tommelenberg*, *Dommelenberg* et finalement *Dobbelenberg*). Cosyn 1913, 268, note 1 ; Stroobant 1934-1935, 224.
- ⁴⁵ Verbesselt 1964, 205-210.
- ⁴⁶ Aleman, Tomasi & Van Hasselt 1988-1989.
- ⁴⁷ Vandermaelen 1836d, section A, n^o 180.
- ⁴⁸ Vandermaelen, 1836d, section A, n^{os} 165-169, 172-179, 181-186 et 135-148.
- ⁴⁹ Verbesselt 1964, 202.
- ⁵⁰ Puissant, Charruadas, Majerus, Dessouroux & Vandermotten 2008, 88.
- ⁵¹ Cadastre : Jette, 3^e division, section C, séries des n^{os} 418 (sauf 418^{h4}), 419, 420 et n^{os} 422^{a5}, 422^{h6}, 422^{f5} ainsi que l'emprise du chemin de fer de Bruxelles à Aalst.
- ⁵² AGR, *Cartes et plans, inventaire manuscrit*, n^o 573.
- ⁵³ Vandermaelen 1836b, section C, n^{os} 419 (fossés) et 420-421 (motte).
- ⁵⁴ Van den Haute 1970, 3-14 ; Blanquart, Cabuy & Demeter 1994, 67-69.
- ⁵⁵ AERBC, *Greffes scabinaux de Bruxelles*, 4310, f^o 104v^o.
- ⁵⁶ AGR, *Notariat général de Brabant*, 2628.
- ⁵⁷ Blanquart, Cabuy & Demeter 1994, 69.
- ⁵⁸ Cadastre : Molenbeek-Saint-Jean, 1^{re} division, section A, 2^e feuille, n^{os} 205^{x4}, 205^z et 205^w.
- ⁵⁹ Voir Guillaume & Meganck 2007, 53-54.
- ⁶⁰ AGR, *Cartes et plans manuscrits*, n^{os} 2351 ; ACPASB, *Cartes et plans*, SJ 51.
- ⁶¹ Elle apparaît par exemple sur le plan de (de) Bouge 1816.
- ⁶² ACB, *Molenbeek-Saint-Jean*, division unique, section A, 1863, croquis d'arpentage n^o 5.
- ⁶³ Vandermaelen, 1836e, section A, n^{os} 206 (maison) 205, 207 et 208 (fossés et terres).
- ⁶⁴ Déclenchée par les Berthout pour usurper le pouvoir ducal brabançon durant la minorité de Godefroi III, ce conflit mit à feu et à sang la région située au nord de Bruxelles. Wauters 1972b, 15-26.
- ⁶⁵ Van den Haute 2005, 1.
- ⁶⁶ Van den Haute & Van Bellingen 1975, 24. Deux de ces donjons sont encore conservés de nos jours : *Rivieren* (Ganshoren) et *Drootbeek* (Laeken).
- ⁶⁷ Cadastre : Ganshoren, 1^{re} division, section A, 1^{re} feuille, n^{os} 248 (château), 249^a (étang), 244^b (écuries), 286^{s2} (parc). Sur ce château, voir principalement : Wauters 1972a, 38-41 et Van den Haute 2005, 1-15.
- ⁶⁸ Guillaume & Meganck 2009, 41-45.
- ⁶⁹ Van den Haute 2005, 2.
- ⁷⁰ En Flandre et en Wallonie, les fouilles archéologiques ont en effet démontré que la bâtisse centrale de la motte évolua souvent d'une simple tour défensive vers un donjon résidentiel. De Meulemeester 2003, 23.
- ⁷¹ Vandermaelen 1836b, section C, n^{os} 231 (château), 232 (étang), 228-230 (ferme), 227 et 232 (terres).
- ⁷² Cabuy, Demeter & Leuxe 1994, 56-57.
- ⁷³ ACPASB, *Cartes et plans*, St 51 ; Guillaume & Meganck 2004, 53-56.
- ⁷⁴ Guillaume & Meganck 2006, 67.
- ⁷⁵ Guillaume & Meganck 2007, 70-72.
- ⁷⁶ Nous remercions ici Monsieur Pieter Cnops (Musée communal d'Evere) qui nous a fourni ces informations.
- ⁷⁷ AERBC, *Greffes scabinaux de Bruxelles*, 3263, f^o 324^{vo}.